

DÉPARTEMENT DE L'AIN

BOURG-en-BRESSE, le 15 MAI 1972

DELEGATION DEPARTEMENTALE

AU

TOURISME ET AUX AFFAIRES CULTURELLES

Réf. à rappeler

Le Préfet de l'Ain

à

Monsieur le Maire de

- RIGNIEUX-le-FRANC -

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à toutes fins utiles, qu'à la liste complémentaire des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques que vient de me faire parvenir M. le Ministre des Affaires Culturelles, votre commune figure pour un objet défini de la façon suivante :

Eglise : Saint-Roch, statue, pierre,
XVI^e

18.5.1960

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet

